



RECOMPOSITION DES EFFECTIFS ET EVOLUTION DES METIERS

Compétences complémentaires : feu les fariboles

Selon la direction, les compétences complémentaires ont constitué une étape. Il s'agirait désormais de mettre en œuvre une vraie poly-compétence pour dégager des marges de manœuvres. Le temps n'est plus à distinguer entre montage simple ou complexe ni à prétendre limiter le journaliste monteur au périmètre de la seule chaîne info. Ceux qui ont crû à ces fariboles en seront pour leurs frais.

Syndicats et direction ont échangé mercredi et jeudi sur un projet d'accord relatif à l'évolution des métiers. Ce document faisait partie de la version initiale du projet de recomposition des effectifs dévoilé le 10 janvier. Il en a été extrait à la demande des syndicats pour constituer un projet distinct.

Une question de forme donc, même si au fond tout cela est lié. La direction cherche à faire des économies, sur injonction de l'Etat actionnaire. L'évolution des métiers constitue à ses yeux une source potentielle de gains de productivité qui doit aller de pair avec la réduction des effectifs.

Le projet consiste en la création de 11 nouveaux emplois. Il ne s'agit pas de nouveaux métiers liés au numérique, comme ceux présentés la semaine dernière. Ces nouveaux emplois seraient conçus à partir du mariage de 2 ou 3 emplois déjà existants. Le « technicien de reportage » ou le « monteur infographiste » n'ont pas suscité beaucoup de débats. Ils semblent pouvoir répondre à de vrais besoins.

En revanche, le rédacteur-monteur, le JRI-monteur, le journaliste tri qualifié à la fois rédacteur- jri et monteur ou encore le chef d'édition régional (formule hybride entre journaliste et scripte) ont alimenté la controverse. L'enjeu est de taille : il s'agit ni plus ni moins d'enclencher la disparition des monteurs d'actualités et des scriptes ! Excusez du peu. Le tout à travers une expérimentation sur six mois, au terme de laquelle ces nouveaux emplois pourraient être intégrés dans l'accord collectif. Ils seraient ensuite progressivement généralisés.



Outre le volontariat, cette expérimentation nécessiterait de la formation. Problème : si la direction respecte ses propres règles, les six mois prévues pour cette expérimentation seraient écoulés avant qu'un technicien ou qu'un personnel administratif ait terminé son cursus de reconversion en journaliste !

Le SNJ a refusé de signer les accords sur les unités de compétences complémentaires conclus entre 2016 et 2018. Il s'agissait selon nous d'une casse des métiers qui ne disait son nom : la négociation en cours nous donne raison.

A l'heure où la profession est contestée par une partie du public, il serait suicidaire pour l'information de service public d'ajouter des tâches techniques aux journalistes. Elles empièteraient encore sur le temps consacré à l'enquête, au reportage et à l'éditorial. Il serait également très imprudent, au motif de remplir un quota dans une expérimentation, de déroger aux délais nécessaires à une reconversion maîtrisée.

La compétence complémentaire rédacteur-JRI pratiquée depuis plus de 15 ans à France télévisions par plus de 800 journalistes permet déjà une grande souplesse dans la planification des équipes rédactionnelles. Inutile d'en rajouter. Le SNJ appelle la direction à revoir sa copie.

Paris, le 08 février 2019